

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail: mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 30 mars 2009

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents: MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, Adjoints M. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, RIETHMULLER DARDAINE, ADRIAN, Mme GROUARD, M. FUCHS, Mme

GEORGES conseillers municipaux.

Membres excusés: Mme PERNIN - M. ARGANT

M. DARDAINE est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du 08/12/2008

- 1. Compte administratif 2008 Budget annexe lotissement
- 2. Travaux de voirie
- 3. Budget primitif 2009 Budget annexe lotissement
- 4. Compte administratif 2008 Budget général
- 5. Affectation du résultat
- 6. Vote des taux d'imposition 2009
- 7. Adhésion au PACTE 57 Aménagement
- 8. Programme de travaux 2009
- 9. Validation du programme des investissements 2009
- 10. Plan d'Occupation des sols -Participation pour non réalisation d'aires de stationnement
- 11. Révision des tarifs des concessions au cimetière
- 12. Révision du loyer de la Perception Avenant
- 13. Aménagement d'une aire de stationnement pour les cars Route de Xouaxange Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police
- 14. Personnel Création d'emplois temporaires
- 15. Affaires domaniales Déclaration d'intention d'aliéner
- 16. Demande de subvention 2009
- 17. Budget primitif général 2009
- 18. Divers

0000000

Avant d'ouvrir la séance, le maire invite les membres du conseil municipal à observer une minute de recueillement en mémoire de M. Roger BORGHI, Maire honoraire, décédé le 11 mars 2009.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

1. Budget annexe LOTISSEMENT - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du trésorier – année 2008.

Après présentation du compte administratif par M. Kurtz, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultants sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	156 476,57	-	132 628,83	289 105,40
Section d'investissement	62 123,71	-	- 259 697,89	- 197 574,18
TOTAUX	218 600,28	-	- 127.069,06	91 531,22

2. Travaux de voirie définitive

Le maire évoque la réalisation des travaux de voirie définitive qui ne sont pas encore réalisés et sollicite l'avis du conseil municipal quant à leur réalisation immédiate ou s'il faut les différer d'une année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge M. le maire de faire réaliser en 2009 une sous-couche d'enrobés et les bordures de trottoirs, telles que prévues au marché COLAS, et d'attendre la fin des constructions pour la pose des enrobés définitifs.

Quant au sentier piétonnier qui rejoint la rue Charly Ochs, la commission des travaux ira se rendre compte pour voir ce qu'il y a lieu de faire pour éviter que les véhicules l'empruntent plutôt que de traverser les parcelles déjà vendues.

3. Budget primitif - Lotissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2009 du lotissement arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 763 000,00 €
Section d'investissement : 1 460 100,00 €

4. Approbation du compte administratif du compte de gestion 2008

Après présentation du compte administratif par M. Kurtz, 1^{er} adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	131 126,06	131 136,06	237 591,10	237 591,10
Section d'investissement	189 069,26	160 979,93		350 049,19
TOTAUX	320 195,32	131 126,06	398 571,03	587 640,29

5. Affectation du résultat

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2008,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008 de 237 591,10 €
- constatant qu'il ressort un déficit de 223 053,-€ sur les restes à réaliser à reporter au B.P. 2009
- décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement au cpte 1068 Réserves du B.P. 2009

6. Vote des taux pour 2009

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de maintenir pour 2009 les taux d'imposition votés en 2008 comme suit :

Contributions	Bases	Taux	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 029 000,00	9,28 %	95 491,00
Taxe foncière (bâti)	852 500,00	12,20 %	104 005,00
Taxe foncière (NB)	32 300,00	48,70 %	15 730,00
Taxe professionnelle	954 000,00	9,61 %	91 679,00

7. Adhésion au PACTE AMENAGEMENT 2009-2011

Le maire informe le conseil que le Conseil Général a décidé de mettre en place un nouveau système d'aides aux collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2009, le PACTE 57 Aménagement qui vient remplacer le SACR et le barème cadre.

Le PACTE 57 Aménagement comporte une attribution garantie aux communes. Cette attribution représente environ 60 % de l'ancienne enveloppe auquel peut s'ajouter un éventuel complément cantonal ainsi qu'un complément d'arrondissement et un complément départemental.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) Aménagement pour la période 2009-2011, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 150 747,- €:

- autorise M. le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte 57 Aménagement ;
- charge M. le Maire d'adresser avant le 31 décembre 2010, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que les dossiers complets,
- donne délégation à M. le Maire pour signer la dite convention,

Dans un premier temps, la dotation garantie sera affectée sur les projets suivants :

Intitulé des projets	Montant en € H.T.	Dotation en €
Construction d'un		
bâtiment multifonctions	478 344,00	75 374,00
Enfouissement des réseau	90 000,00	51 374,00 €
Donon		

Le solde de la dotation sera affecté en fonction des besoins et présenté lors d'un prochain conseil municipal.

8. Programme de travaux 2009 :

a) Enfouissement des réseaux rue du Donon -

Le maire propose au conseil municipal, avant la réfection de la voirie de la rue du Donon et suite aux travaux d'alimentation en gaz naturel, de faire réaliser l'enfouissement des réseaux. Pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération, il a consulté 3 bureaux d'études :

- TOPOGIS à Moncourt pour un taux de rémunération de 5,85 %
- BEREST à Phalsbourg pour un taux de rémunération de 6,85 %
- P.B.F. à Rémelfing en liquidation judiciaire n'a pas pu donner suite à notre demande

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux rue du Donon
- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes TOPOGIS selon offre du 16/02/2009 pour un montant de 4 507,43 € H.T.
- sollicite une subvention auprès d'E.D.F. au titre du contrat de concession R8
- décide d'affecter 51 374,00 € de la dotation PACTE 57 sur cette opération.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2009

b) <u>Programme de travaux 2009 - Construction d'un bâtiment multi-fonctions à usage</u> sportif et d'accueil pour le péri-scolaire.

Le maire, sur proposition de la commission des travaux, demande au conseil municipal d'approuver l'avant-projet définitif du bâtiment multi-fonctions établi par M.DILLENSCHNEIDER, maître d'œuvre.

A ce stade du dossier, il propose :

- l'éventualité d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur la toiture dont le coût s'élèverait à 150 000 € et le retour sur investissement serait de l'ordre de 9 à 12 ans
- d'affecter 50 % de la dotation PACTE 57 Aménagement soit 75 374 € sur cette opération ; dotation susceptible d'être amendée par le Conseiller Général et la commission d'arrondissement
- de solliciter une subvention au titre de la D.G.E. 2009 ainsi qu'auprès
 - * du Conseil Régional de Lorraine,

- * de l'A.D.E.M.E.,
- * de la Caisse d'Allocations Familiales,
- * de la Fédération Française de Football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- à l'unanimité moins une abstention, renonce à l'option du choix des panneaux photovoltaïques
- décide d'affecter 50 % de la dotation PACTE 57 à cette opération, soit 75 374,- € et charge le maire de contacter le conseiller général pour obtenir les différents amendements liés au PACTE 57 Aménagement
- sollicite une subvention au titre de la D.G.E. 2009 et auprès des financeurs suivants : Conseil Régional de Lorraine - A.DE.M.E. - C.A.F. - Fédération Française de Football.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est arrêté comme suit :

- Coût de l'opération H.T. 557 692,00 € H.T. - Subvention D.G.E. escomptée 95 668,00 € 90 587,00 €

Les travaux devraient démarrer 2^{ème} semestre 2009 pour une durée de 13 mois.

9. Validation du programme des investissements 2009

Le maire soumet l'ensemble des projets, validés en commission des travaux, pour lesquels il demande l'autorisation de les réaliser

Désignation opération	coût estimatif HT
Création plateau sportif au groupe scolaire Jules Crevaux	10 400,00 €
Réfection écusson place de l'église	6 500,00 €
réfection de la voirie rue du Donon	72 604,00 €
Columbarium	15 000,00 €
Allées du cimetière+réfection mur 1ère tranche	15 800,00 €
Remplacement éclairage public 50 lampes TRANCHE 1	18 000,00 €
Travaux gymnase	57 000,00 €
Acquisition bacs à fleurs	2 000,00 €
Acquisition illumination de Noël	3 000,00 €
Acquisition panneaux de signalisation + miroir Rte Héming	4 000,00 €
Provision pour réparations sur immeubles (intempéries)	20 000,00 €
Auvent pour atelier	15 000,00 €
Remplacement tracteur pour la tonte des pelouses	25 000,00 €
Suivi conseil en orientation énergétique	50 000,00 €
Acquisition défibrillateur	2 000,00 €
Renouvellement collecteur eaux pluviales Rue Gén. de Gaulle	90 000,00 €
Raccordement des bâtiments communaux au gaz naturel	2 000,00 €

En plus de ces travaux, Raymond Wagner demande que les nids de poule et autres trous du Chemin Rouge soient rebouchés afin d'éviter sa dégradation totale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la réalisation du programme de travaux ci-dessus et demande son inscription en section d'investissement.
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour l'acquisition des panneaux de signalisation
- décide que les nids de poule du Chemin Rouge et de la rue des Lilas seront rebouchés dès que le temps le permettra.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2009

10. Participation pour non réalisation d'aires de stationnement (article L 421-3 du Code de l'urbanisme)

Les dispositions applicables aux zone urbaines et notamment l'article UA 12 – stationnement, du plan d'occupation des sols, prévoit la réalisation de places de stationnement (variant selon la surface du local) en dehors des voies publiques pour toute création de commerce, bureaux, hôpital, maison de retraite, salle de spectacle...

Cette participation est due lorsque les constructeurs ne sont pas en mesure de respecter les normes de stationnement imposées par le document d'urbanisme. A défaut de satisfaire à ces exigences, le pétitionnaire peut être tenu quitte de ces obligations en versant une participation fixée par délibération du conseil municipal.

Le maire, conformément à l'avis de la commission des finances, propose au conseil municipal de fixer à 1 000,00 € la participation liée aux dispositions de l'article UA12 du P.O.S. par emplacement non réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de fixer à 1 000,- € la participation liée aux dispositions de l'article UA 12 du P.O.S. par place de stationnement non réalisée
- demande que la participation soit versée au plus tard, dans un délai d'un an après obtention du permis de construire.

11. Révision des tarifs des concessions du cimetière

Le maire soumet au conseil municipal, une proposition de révision des tarifs des concessions du cimetière justifiée par les travaux déjà réalisés et ceux programmés pour la réfection des allées et murets.

Renseignements pris auprès de collectivités de même importance et sur proposition de la commission des finances, le maire propose d'actualiser les tarifs des concessions comme suit :

- 87,- € pour une concession simple et 174,- € pour une concession double sur 15 ans
- 174,- € pour une concession simple et 348,- € pour une concession double sur 30 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'actualiser les tarifs de concession

du cimetière conformément à la proposition du maire à compter du 1^{er} avril 2009.

12. Révision du loyer de la Perception - Avenant

Les travaux d'extension des locaux de la perception sont à présent terminés. Les services ont emménagé dans les nouveaux locaux depuis le 1^{er} février 2009. Le maire demande l'autorisation de signer l'avenant au bail de location conformément aux conditions juridiques et financières définies par le Service des Domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant au bail de location de la perception du 18 janvier 2008.

13. Aménagement d'une aire de stationnement pour les cars du collège – Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière –

Par délibération du 11 février 2008, le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de retournement des bus − Route de Xouaxange selon devis COLAS pour un montant de 26 135,00 € H.T.

En date du 5 mai 2008, la commission permanente du Conseil Général a accordé à la commune une subvention d'un montant de 9 140,00 €.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Président du Conseil Général concernant les recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière, Délibère comme suit :

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'aménagement de l'aire de retournement des bus, route de Xouaxange
- vote un crédit de 26 135,00 € nécessaire au financement de cet aménagement
- s'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de cet équipement.

14. Personnel: Création d'emplois temporaires

Le maire informe le conseil municipal qu'il a recruté un agent non titulaire pour remplacer un agent titulaire en maladie depuis le 19 mars jusqu'au 12/04/2009.

Il propose au conseil municipal de reconduire cet emploi jusqu'au 30 juin pour renforcer l'équipe des services techniques et de reconduire les emplois d'été pour remplacer le personnel titulaire durant les congés annuels.

Il propose de retenir 4 demandes de jeunes nés en 1992 à raison de 35 h/semaine pendant 3 semaines chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reconduire le contrat d'un adjoint technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon à raison de 35 h/semaine jusqu'au 30/06/2009
- de créer 4 emplois d'adjoint technique non titulaire à raison de 35 h/semaine pour les mois de juillet et août 2009.

La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe – échelle 3, indice brut 297 – majoré 290. Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2009.

15. Affaires domaniales - Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
17/12/2008	PERRIN Luc	Locaux à usage	Rue du	Renonce à
		d'habitation	Général	l'exercice de
		cadastrés section 02	Leclerc n°	son droit de
		n°203	108	préemption
13/02/2009	QUIRIN Marcel	Locaux à usage	Rue Charly	Renonce à
-		d'habitation	Ochs n° 91	l'exercice de
		cadastrés section 02		son droit de
		n° 24		préemption
02/03/2009	Consorts ARGANT	Locaux à usage	Rue des	Renonce à
		d'habitation	Vosges n°	l'exercice de
		cadastrés section 31	38	son droit de
		n° 125		préemption
27/03/2009	Consorts BOUR	Terrain cadastré	« Les	Renonce à
		section 29 n° 11	Boulles »	l'exercice de
		avec 16 a 60		son droit de
				préemption

16. Demandes de subventions.

Le conseil municipal, sur avis de la commission des finances, décide de répondre favorablement aux demandes de subventions reçues et d'accorder les montants suivants :

 Prévention Routière S.H.A.L. Sarrebourg A.I.P.H. Secours Populaire A.P.E.L. APEL Périscolaire Agent comptable du lycée Club de Lutte Sportive Lorquinoise Avenir Rugby Club Donneurs de Sang Souvenir Français UNC Diapason Conseil de Fabrique 	30 ∈ $36 ∈$ $300 ∈$ $150 ∈$ $500 ∈$ $3000 ∈$ $450 ∈$ $3200 ∈$ $1700 ∈$ $1200 ∈$ $450 ∈$ $300 ∈$ $450 ∈$ $400 ∈$ $400 ∈$	 Les Ailés Interassociation Amicale du Personnel Com. Festival Psy Famille Long Séjour CH Amicale des Sapeurs Pompiers C.L.I.C. Mut'Est S.P.A. Amicale de la Gare Association J.S.P. Daktari-Club Lorquin Nature Pays de Sarrebourg 	300 € 1 000 € 150 € 420 € 150 € 2 300 € 100 € 300 € 300 € 300 € 100 €
---	---	---	---

17. Budget Primitif 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le BP 2009, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 703 386,00 € Section d'investissement : 1 485 309,00 €

18. Divers

a) <u>Enquête pour le recyclage des boues produites par la Sté NOVATISSUE à LAVAL sur VOLOGNE</u>

Après avoir pris connaissance de l'enquête qui s'est tenue du 19/01 au 19/02/2009, relative à la demande d'autorisation présentée par la Sté NOVATISSUE, en vue de modifier le périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration de son établissement situé sur le territoire de la commune de Laval-sur-Vologne,

le conseil municipal, moins un vote pour et 2 abstentions, s'oppose non seulement à la modification du périmètre d'épandage mais s'oppose également à l'épandage des boues de papeteries de la Sté NOVATISSUE sur la commune de Lorquin.

b) Correspondant défense

M. JULLY présente la réunion à laquelle il a assisté le 20 mars dernier à Sarrebourg dont le but était de prendre contact avec les correspondants défense des communes et de présenter les enjeux de la défense et de la sécurité nationale.

Il a rédigé un compte-rendu qui sera diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux avec le présent compte-rendu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.